

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

---

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CD112

présenté par

M. Taite, M. Bony, M. Descoeur, M. Emmanuel Maquet, Mme Petex, M. Ray, M. Vatin et  
M. Vermorel-Marques

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 14.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir un dispositif distinct d'incitation au renouvellement des flottes pour les centrales de réservation (taxis et VTC), qui prévoit actuellement une part minimale croissante dans le temps fixée par décret, mieux adaptée aux réalités de ces métiers.

Une logique en termes de flux et la trajectoire prévue par l'article 1er seraient certainement trop ambitieuses pour ces activités, dont les besoins en bornes de recharge sont importants et qui ont largement eu recours à des hybrides rechargeables pour satisfaire leurs obligations.